

BOUTEILLES D'EAU DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

**Le Conseil adopte la proposition du conseiller Jacques E. Poitras**

**Longueuil, 20 février 2019** – Le Conseil municipal de Longueuil a adopté mardi soir la résolution interdisant de manière définitive la vente et l'achat de bouteilles d'eau de plastique à usage unique de 500 ml dans tous les édifices municipaux, à l'exception de l'approvisionnement nécessaire en cas de crise ou de situation d'urgence.

« En adoptant cette résolution, la Ville de Longueuil rejoint ainsi un mouvement engagé depuis plusieurs années maintenant où villes et universités, au Canada comme ailleurs dans le monde, interdisent l'achat et la vente de bouteilles d'eau en plastique à usage unique. La Ville se retrouve également au diapason avec les citoyens qui sont largement favorables à une telle mesure. Les citoyens qui se présentent au conseil municipal chaque mois demandent à leurs élus des gestes concrets pour la protection de l'environnement et pour répondre à l'urgence climatique. Et c'est ce que visait l'adoption de la résolution. », d'indiquer Jacques E. Poitras.

**Longueuil, communauté bleue**

Répondant aux étudiants de la polyvalente Mgr-A.-M.-Parent qui souhaitent que la Ville de Longueuil soit certifiée communauté bleue, le conseiller du district des Maraîchers, Jean-François Boivin, s'est dit favorable à leur demande.

« En consultant les critères de certification de Communauté bleue, et en votant pour la résolution sur l'élimination définitive de la vente et de l'achat de bouteilles d'eau de plastique à usage unique, Longueuil dispose maintenant de ce qu'il faut pour entamer le processus de certification. », de mentionner Jean-François Boivin.

Ce dernier a profité de son tour de parole pour tendre la main à l'ensemble des élus du Conseil municipal afin de travailler ensemble pour s'assurer que le tout se fasse rapidement.

« La résolution CO-110222-1.47 adoptée par le conseil de ville en 2011 visait une élimination progressive de la vente et l'achat de bouteilles d'eau de plastique. Huit ans plus tard, force est de constater qu'on en trouve toujours dans nos édifices municipaux et nos parcs. La résolution d'hier soir est la marche de plus que nous devons prendre pour être cohérents avec nos politiques et nos valeurs. », de conclure Xavier Léger.

La résolution adoptée mardi par le Conseil municipal invite également les organismes paramunicipaux ainsi que les organismes qui reçoivent des contributions financières de la Ville pour la tenue d'événements sportifs ou culturels par le biais des conventions signées à faire de même. Un élément que ne couvrait pas la résolution adoptée en 2011 qui se limitait seulement aux édifices municipaux.